

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

Normalisation internationale, champ d'application

NORMALISATION INTERNATIONALE, CHAMP D'APPLICATION*

Rapport présenté par l'Autriche, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse

La normalisation internationale des noms géographiques a pour objet de fixer de façon définitive les noms géographiques qui doivent figurer sur les cartes terrestres et marines et les autres publications à usage international.

La graphie des noms géographiques figurant sur les cartes terrestres et marines à usage international devrait être déterminée en fonction des règles suivantes :

a) Pour désigner des entités géographiques et topographiques placées sous la souveraineté d'un Etat, on utilisera la graphie des noms normalisée sur le plan national.

b) Pour désigner des entités géographiques et topographiques se trouvant sous la souveraineté de plusieurs Etats ou qui ne sont sous la souveraineté d'aucun Etat, on utilisera les noms choisis à la suite d'accords internationaux (voir le point 14 de l'ordre du jour).

c) Les noms géographiques qui sont normalisés sur le plan national dans une écriture autre que l'alphabet latin seront normalisés dans l'alphabet latin, conformément aux principes exposés à propos du point 11 de l'ordre du jour.

Il est également recommandé d'appliquer ces règles dans les autres publications à usage international dans lesquelles les noms géographiques figurent sans contexte, par exemple les horaires internationaux des chemins de fer et des lignes aériennes, la Nomenclature internationale des bureaux de poste publiée par l'Union Postale Universelle et les tableaux présentant des statistiques internationales.

Dans les publications à usage international où les noms géographiques sont mentionnés dans un contexte déterminé (encyclopédies ou périodiques scientifiques) ces noms peuvent être écrits sous la forme propre à la langue employée ou selon un système de transcription qui n'est pas reconnu sur le plan international. Toutefois, dans ce cas, il est recommandé d'ajouter entre parenthèses les mêmes noms géographiques orthographiés conformément aux règles énoncées au paragraphe 2.

* Le texte original de ce rapport est paru sous la cote E/CONF.61/L.23.

ASPECTS INTERNATIONAUX DE LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES*

Rapport présenté par les Etats-Unis d'Amérique

Au cours de la présente conférence nous avons déjà discuté des besoins et des objectifs en matière de normalisation des noms géographiques, des organismes nationaux de normalisation des noms géographiques, des méthodes à suivre sur le terrain et dans les services compétents, des questions de philologie et de linguistique et des noms tirés des recensements. Il nous reste à examiner les aspects internationaux (notamment les problèmes de transposition d'un système d'écriture dans un autre) et les sources historiques. A l'ordre du jour de la conférence, la question des considérations internationales vient fort logiquement après l'examen des activités sur le plan national.

Depuis plus de dix ans, il est admis dans le monde entier que, pour être couronné de succès, un programme international doit reposer sur l'acceptation, par tous les pays, des noms normalisés à l'échelle nationale.

* Le texte original de ce rapport, préparé par Meredith F. Burrill, Président du Groupe d'Experts des Nations Unies pour les noms géographiques, a paru sous la cote E/CONF.61/L.50.

C'est à chaque pays qu'il appartient en propre de décider officiellement de l'appellation des entités géographiques situées dans des régions relevant de sa juridiction et d'indiquer la manière d'écrire ces noms dans le pays. On se rappellera peut-être que le programme distribué en 1958 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies était explicite sur ce point, et que le Conseil économique et social des Nations Unies a convoqué la première réunion du Groupe d'experts en 1960 pour examiner d'abord les problèmes de normalisation des noms géographiques dans chaque pays. Tous les membres de ce Groupe d'experts se sont appuyés sur leur expérience personnelle et sur celle de leurs collègues dans leurs pays respectifs pour découvrir ensemble les principaux problèmes posés par la normalisation des noms géographiques et pour en énoncer le caractère quasi universel. Ce faisant, le Groupe a donné par ses propres travaux un exemple convaincant de l'intérêt que présente la coopération internationale lorsqu'il s'agit d'élaborer des méthodes en vue de résoudre ces problèmes.